

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

Paris, le 3 Prairial an 13.

Repondu du 16 messidor an 13

3^m Division,

Bureau
des Beaux Arts
et des Sciences,

Le Ministre de l'Intérieur,
À Monsieur Susée, Directeur de l'École
Française des Beaux Arts, à Rome.

accord aux

Callamand Dupat.

me amia de prolongation

et à M^{rs} Gall architecte

et Harriet peintre

et les premiers mois

seulement de l'an XIII

précédent que toutes les

difficultés pour l'élève

des marbres à Carrare et

ceci

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 17 Ventose
dernier, par la quelle vous me soumettez quelques
reflexions sur la nécessité d'accorder une prolongation
de pensionnaires à quatre élèves de l'École de Rome.

Il en résulte 1^o que, d'après la mutation des élèves
qui aura lieu au commencement de l'an 14, il se
trouvera à l'École trois places vacantes pour cette
même année.

2^o Qu'il est avantageux pour le Gouvernement,
et utile pour les Arts, de proroger de quelque tems
la pension des élèves qui, par l'effet des circonstances,
se sont trouvés dans l'impossibilité de terminer,
pendant la cinquième année de leur pensionnaire,
les ouvrages qu'ils doivent exécuter pour le
Gouvernement.

3^o Qu'enfin la prolongation que vous proposez

D'accorder, ne fera que remplir les trois places qui, sans cela, se trouveroient vacantes pendant l'an 14, et n'occasionnera aucune augmentation de dépense pour l'École.

D'après ces considérations, je vous prévient, Monsieur, que j'ai décidé que MM. Callamar et Dupaty, qui devoient sortir à la fin de l'an 13, resteront à l'École pendant tout l'an 14; et que MM. Garnier et Gasse, qui devoient pareillement sortir à la fin de cette année, resteront à l'École pendant les six premiers mois de l'an 14.

J'espère que les quatre Sénes, en apprenant cette nouvelle faveur du Gouvernement, redoubleront de zèle afin d'avoir terminé, à l'expiration du délai qui leur est accordé, les ouvrages qu'ils exécutent aux termes des Réglemens.

Je vous donne avis, Monsieur, que tous les obstacles qui s'opposoient à la remise des blocs de marbre appartenants au Gouvernement, qui sont déposés à Savenza près Carrare, ont été levés. J'en ai reçu l'avis du Ministre des Relations

extérieures du Royaume d'Italie. Vous pouvez,
en conséquence, prendre les mesures que vous
croirez nécessaires, pour que les Blocs de Marbre
dans l'Ecole de Rome, peut avoir besoin soient
mis à votre disposition. /

Je vous salue. /

Mampon

308 bis

REMISE

A Monsieur
Monsieur Suré, Directeur des
l'École française des Beaux arts.

a Rome,

Le Ministre
des Affaires
étrangères
de France.



[Faint, illegible handwritten text on the right side of the envelope, possibly bleed-through from the reverse side.]